



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-42**

Accumulateur d'eau chaude à condensation

1. Secteur d'application

Appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un accumulateur d'eau chaude à condensation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

21 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac pour un appartement		Nombre d'appartements
25 000	X	N